

Image not found or type unknown



DEGREVEMENT SUR LES CONTRATS ASSURANCE VIE

Par **edlang22**, le **30/01/2012** à **09:54**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel est le dégrevement accordé dans le cadre des assurances vie. Il y a un contrat souscrit avant les 70 ans et un après.

Le dégrevement se fera sur la totalité des 2 contrats mais pour un montant de 152000 ou 30000

Merci pour votre réponse